

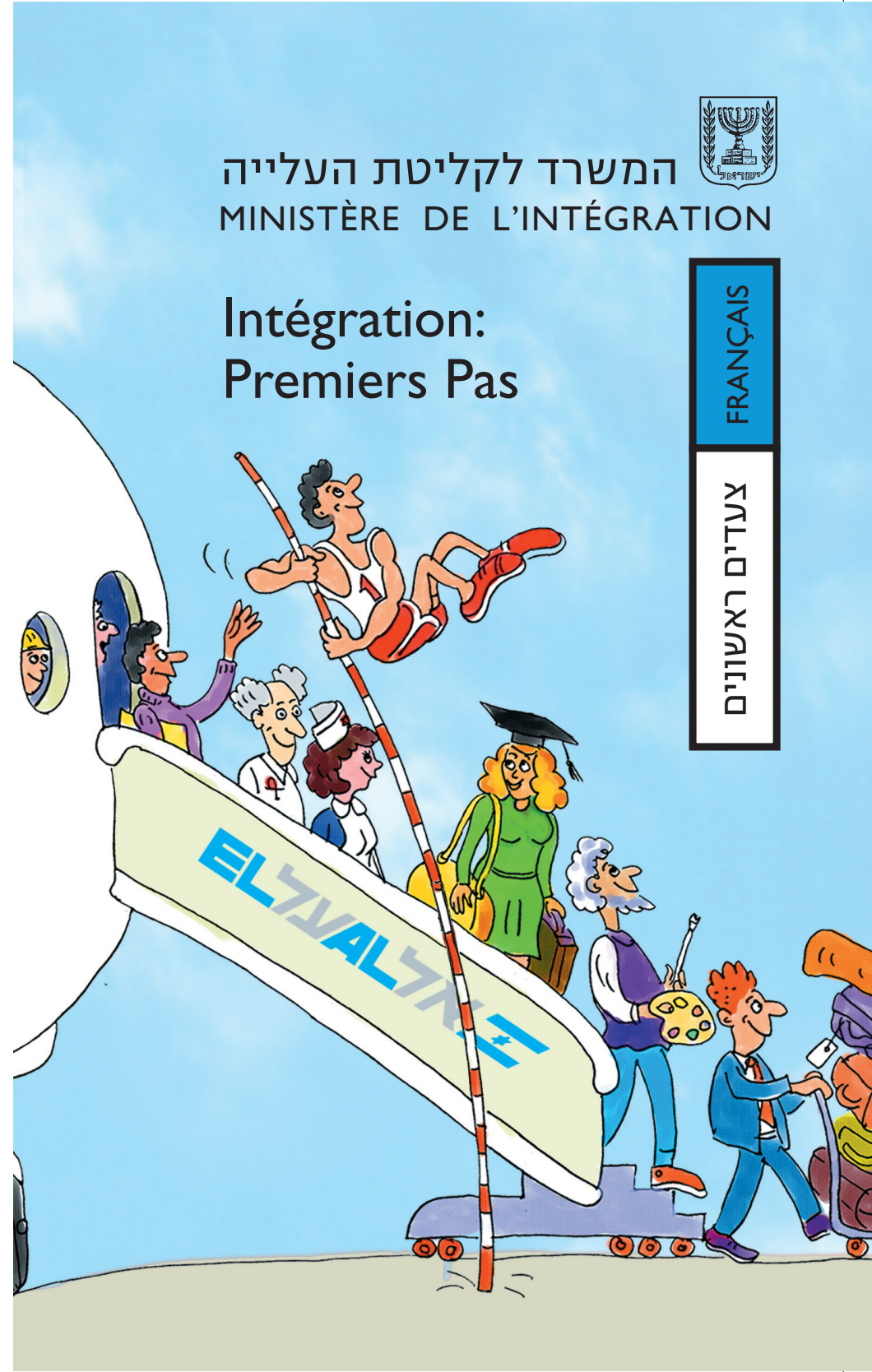


המשרד לקליטת העלייה
 MINISTÈRE DE L'INTÉGRATION

FRANÇAIS

צ'עדיים ראשונים

Intégration: Premiers Pas



עיצוב: סטודיו הראל

צ'רפת'ית

צ'עדיים ראשונים



המשרד
 לקליטת
 העלייה



מדינת ישראל

הופק על ידי
 אגף מידע ופרסום
 המשרד לקליטת העלייה
 רחוב הלל 15 ירושלים 94581
 כל הזכויות שמורות ©
 ירושלים

Dept. des Publications
 Ministère de l'Intégration
 Section française
 15 rue Hillel, Jérusalem 94581
 Tout Droits Réservés ©

www.moia.gov.il
 e-mail: info@moia.gov.il

Intégration: |
premiers pas |

Département des publications

Ministère de l'Intégration

Directrice du département: Ida Ben-Chérit

Section française :

Responsable: : Carole Dana-Picard

Jérusalem 2007 ©

N° de catalogue : 0913907020

Table des matières

תוכן העניינים

Voeux de bienvenue!	5	ברוכים הבאים
A l'aéroport	6	בנמל התעופה
Liste des premières démarches à effectuer	9	צעדים ראשונים
- Ouverture d'un compte	9	פתיחת חשבון בנק
- Inscription à la Caisse-maladie, <i>Koupat Holim</i> et à l'assurance-maladie, <i>bitouah briout</i>	10	רישום לביטוח בריאות וקופת חולים
- Entretien avec la conseillère personnelle du ministère de l'Intégration	11	פגישה עם יועצת קליטה
- Inscription à l' <i>oulpan</i>	12	רישום לאולפן
- Obtention de la carte d'identité, <i>téoudat zéout</i>	13	תעודת זהות
- Aide au logement <i>Sioua lé skhar dira</i>	14	סיוע לשכר דירה
Perception des allocations familiales octroyées par l'Assurance Nationale, <i>Bitouah léoumi</i>	15	קיצבת ילדים מביטוח לאומי
- Inscription au centre de médecine familiale, <i>tahana la em véla yéled</i> pour les femmes enceintes et les enfants de moins de 4 ans	15	התחנה לאם ולילד
- Inscription des enfants (à la crèche, au jardin d'enfants, à l'école...)	16	רישום ילדים למוסדות חינוך
L'Office des Etudiants	18	המינהל לסטודנטים עולים
Les associations de nouveaux immigrants	18	אירגוני עולים
N'oubliez pas de...	20	חשוב לזכור
Adresses utiles	22	כתובות וטלפונים



Cher immigrant,

vous voilà Israélien de fraîche date, *mazal tov!*

Bienvenue en Israël, *brouhim a-baïm lé Israël!*

Le département des Publications du ministère de l'Intégration a mis au point cette brochure explicative afin de vous aider durant les premiers pas de votre intégration.

Cette brochure détaille point par point la liste des premières démarches à effectuer dès les premiers jours qui suivent votre arrivée.

Dès votre arrivée vous serez guidé par une conseillère personnelle en intégration, *yoetset klita ichit*, du ministère de l'Intégration.

Elle sera présente à vos côtés afin de vous aider tout au long de vos démarches.

Vous pouvez également consulter nos brochures de base comme: «le guide de l'alya», «le guide des oulpanim», «le panier d'intégration» et bien d'autres, afin de compléter votre information. (voir liste en fin de brochure)

Nous vous adressons tous nos voeux de réussite et de bonne intégration en Israël,

bé hatslakha!

Les informations contenues dans cette brochure se basent sur des données fournies par diverses sources officielles.

Ces données sont susceptibles d'être modifiées.

En cas de non conformité entre les données publiées ici et les renseignements officiels, fournis lors de vos démarches, seuls ces derniers ont force de loi.



A l'aéroport Ben Gourion

Si vous êtes entré en Israël avec le statut de nouvel immigrant, *olé hadash*, vous serez accueilli à l'entrée de l'aéroport par un(e) employé(e) du ministère de l'Intégration, il(elle) vous accompagnera au contrôle des passeports, puis vous le(la) suivrez au terminal du ministère de l'Intégration, situé en haut de la sortie, après le contrôle des frontières.

C'est là que commence tout le processus de votre intégration.

Liste des documents remis par le ministère:

1. Vous recevrez tout d'abord une carte avec votre **numéro d'identité**. Elle fera office de **carte d'identité provisoire** durant les premières semaines qui suivent votre arrivée. Vous ferez plus tard la demande de la carte d'identité permanente, *téoudat zéout*, en vous rendant à l'un des bureaux du ministère de l'Intérieur. (Cf plus avant dans la brochure).
2. On vous remettra également **votre carte d'immigrant, téoudat olé**. Elle sera à présenter pour toute demande d'aide qui, si elle est accordée, sera consignée sur la carte.

Important: Veuillez vérifier que toutes les informations inscrites sur la carte sont exactes (âge des parents et des enfants, prénoms...). Les prénoms des enfants de moins de 25 ans figurent sur la *téoudat olé* des parents. Les enfants de plus de 25 ans auront droit à une carte d'immigrant individuelle.

Le *olé* monté seul, âgé de 17 à 25 ans, qui est arrivé plus d'un an (365 jours) avant ou après ses parents, aura droit à une carte d'immigrant

3. **Premier versement du *sal klita*:**

Il vous sera remis **une somme d'argent liquide dont le montant est fonction de la composition de la famille (nombre d'enfants..)** et correspondant au premier versement du *sal klita*, cette somme servira à faire face à vos premières



dépenses ménagères. On vous remettra ensuite une **«autorisation» de virement bancaire donnant droit à une certaine somme d'argent**. Pour pouvoir l'encaisser vous devrez vous rendre à la banque de votre choix et ouvrir un compte (voir plus avant dans la brochure).

Remarque:

Les autres versements mensuels du *sal klita* se feront directement sur votre nouveau compte.

Le montant des sommes attribuées est fonction de la situation de famille (marié, célibataire, parent unique...) et de la composition de la famille (nombre d'enfants...).

Afin de connaître le montant des sommes qui vous seront allouées lors des autres versements, **veuillez consulter notre brochure «panier d'intégration, sal klita»**, mise à votre disposition au bureau du ministère à l'aéroport ou à l'un des bureaux du ministère de l'Intégration proche de votre domicile.

4. Vous recevrez également **un imprimé de prise en charge pour l'assurance médicale** gratuite accordée pendant les 6 premiers mois de l'alya. Cette prise en charge ne prendra effet qu'**après vous être inscrit à la poste**.

(Cf. chapitre de la brochure: Inscription à la Caisse-maladie et à l'Assurance médicale).

5. Enfin le dernier document remis sera sous forme d'un «bon pour un transport gratuit» de l'aéroport à votre lieu de résidence.

Bagages et douane

Durant vos formalités vos bagages sont arrivés. Après les avoir récupérés, il vous faut passer la douane.

Si vous n'avez rien à déclarer vous emprunterez **la ligne verte**. Si vous transportez de l'électroménager d'une valeur de plus de 200 dollars, vous devez les déclarer et passer **la ligne rouge**.



Certains appareils comme un DVD, une caméra, une télévision, un ordinateur... seront pour vous, nouvel immigrant, exempts de taxes douanières et inscrits sur votre carte d'immigrant (à raison d'un appareil par famille).

Attention ! Si vous êtes pris en train de passer la ligne verte sans avoir déclaré des articles sujets au contrôle des douanes, vous serez astreint à payer les taxes douanières et une amende !

La sortie –le taxi

Vous pouvez maintenant utiliser votre bon de transport gratuit, vous le remettrez au chauffeur qui vous conduira à votre domicile.

A vous de charger et décharger les bagages.

Notez bien que les bagages sont limités à 3 par personne. Chaque bagage en plus sera transporté à vos frais.



Les premiers pas

Vous voilà arrivé à bon port, il est inutile de se précipiter dès le lendemain chez votre conseillère personnelle en intégration car vos coordonnées enregistrées au ministère de l'intégration (de l'aéroport) ainsi qu'au ministère de l'Intérieur, ne figureront pas tout de suite sur l'ordinateur de votre conseillère. Nous vous conseillons de commencer par chercher une banque afin d'y ouvrir un compte.

Ouverture d'un compte

Dès votre arrivée, vu le nombre de banques que compte notre si petit pays, vous n'aurez que l'embarras du choix pour en trouver une et y ouvrir un compte.

Prenez conseil auprès d'amis ou de la famille afin de choisir celle qui vous conviendra le mieux, en tenant compte de sa localisation (agence proche de votre domicile par exemple, ou bien placée en centre ville) et des frais bancaires qu'elle prélève.

Le choix de la banque accompli, c'est muni de votre **carte d'immigrant, téoudat olé, de votre numéro d'identité et de votre passeport que vous ouvrirez un compte courant, over va chav**. Vous montrerez à l'employé de la banque votre «autorisation» de virement bancaire, qui vous a été remise à l'aéroport et pourrez ainsi percevoir cet argent.

Vous ouvrirez également **un compte en devises étrangères spécial pour nouveaux immigrants, matakx pikadon olé**, afin d'y déposer les éventuelles devises que vous transportez.

A noter: ce compte sera exempt d'impôts sur les intérêts perçus pendant 20 ans.

Dans pratiquement chaque banque vous trouverez au moins une personne parlant français, profitez-en pour vous faire expliquer les taux d'intérêts annuels dont vous bénéficierez en bloquant vos devises étrangères.



Ne pas oublier que l'ouverture d'un compte joint nécessite la présence des 2 conjoints à la banque pour dépôt de signature.

Inscription à l'assurance-maladie et à la caisse maladie

Dans un premier temps, renseignez -vous auprès de vos proches ou de votre famille afin de savoir à quelle caisse maladie ils sont inscrits et s'ils en sont satisfaits, cela vous aidera à choisir parmi les 4 caisses que compte le pays.

Rappelons qu'en Israël on compte quatre caisses maladie, *koupot holim*:

Klalit, Léoumit, Maccabi et Méhouhédet.

A l'heure de la rédaction de ces lignes, il est question d'en créer une cinquième.

Inscription et paiement de l'assurance-maladie

Souvenez-vous, à l'aéroport au bureau du ministère, l'un des documents qui vous a été remis était un imprimé de prise en charge, *afnaya*, pour 6 mois d'assurance-maladie gratuite. Elle est octroyée aux nouveaux immigrants qui ne travaillent pas.

Muni de ce document et de votre carte d'immigrant, vous devez vous rendre au bureau de poste le plus proche de votre domicile.

Vous indiquerez à l'employé de la poste à quelle caisse maladie vous désirez vous inscrire.

L'**inscription** est **payante** pour chaque adulte de la famille de plus de 18 ans. Les enfants de moins de 18 ans seront inscrits avec leurs parents.

Vous devez apposer votre signature sur l'imprimé d'inscription à l'assurance maladie et vous y inscrirez le nom de la Caisse maladie choisie.

L'employé vous remettra une photocopie de cet imprimé.



Important !

Votre assurance-maladie ne rentrera en vigueur **qu'après avoir effectué votre inscription à la poste**, occupez-vous en rapidement afin de bénéficier d'une couverture médicale.

Inscription au bureau de la Caisse-maladie

Vous vous rendrez par la suite au **bureau de la Caisse maladie choisie** avec la photocopie de l'imprimé qui vous a été remis à la poste et muni de votre carte d'immigrant, *téoudat olé* afin de vous inscrire.

Une **carte magnétique de membre** de la caisse sera acheminée par la poste pour chacun des membres de la famille.

Si vous le désirez, par l'intermédiaire de la caisse maladie vous pourrez également vous inscrire (moyennant paiement) à une assurance complémentaire, *bitouah mashlim*, vous donnant droit à une couverture médicale plus large.

Renseignez-vous auprès de votre caisse.

Sachez que vous ne pourrez changer de caisse maladie, *koupat holim*, qu'après une année passée dans la première caisse.

Pour plus de détails, consultez notre dépliant sur l'inscription à l'Assurance-maladie.

Première visite au bureau du ministère de l'intégration de votre ville, rencontre avec votre conseillère personnelle.

Dès l'ouverture du compte effectuée, **téléphonez à votre conseillère en intégration au ministère de l'intégration de votre ville afin de prendre rendez-vous avec elle.**

Voir adresses et numéros de téléphone des différents bureaux du ministère en fin de brochure.

Lors de votre entretien avec la conseillère, vous lui transmettez les coordonnées de votre compte bancaire: le nom et l'adresse de la banque ainsi que le n° du compte.



Les versements du *sal klita* s'effectueront directement par virement bancaire sur votre compte.

Votre conseillère servira de lien entre l'Administration (avec un grand A) et vous. Elle fera valoir vos droits de nouvel immigrant et vous **guidera** dans les démarches suivantes :

- Inscription à un centre d'apprentissage de l'hébreu, *oulpan*
- Conseils pour l'inscription des enfants (crèche, jardin d'enfants, école, lycée...)
- Aide à l'obtention d'une réduction pour le jardin d'enfants ou l'école
- Aide à l'obtention de cours de soutien aux enfants scolarisés, *shiouré ezer*
- C'est également chez elle que vous pointerez pour obtenir après l'*oulpan* un complément aux revenus insuffisants, dans le cas où vous n'aurez pas trouvé de travail. Cette allocation pourra être perçue jusqu'à la fin de la première année d'intégration.

Remarque! Les démarches à effectuer vous incombent, l'employée du ministère de l'intégration faisant office comme son nom l'indique de conseillère.

Ne pas oublier de vous munir de votre carte d'immigrant, *téoudat olé* à chacune de vos visites aux bureaux du ministère de l'intégration ainsi que dans tous les ministères, organismes gouvernementaux et auprès des banques.

Inscription à un centre d'apprentissage de l'hébreu, l'*oulpan*

L'intégration commençant par une bonne connaissance de l'hébreu, il est important de s'inscrire à l'*oulpan* peu de temps après votre arrivée.

Pour vous aider dans la recherche d'un *oulpan* proche de votre domicile, la conseillère vous fournira la liste des centres agréés par le ministère de l'Intégration. Une fois inscrit à un



oulpan, vous retournerez à nouveau au bureau du ministère muni de l'imprimé d'inscription dûment signé par les services administratifs de l'*oulpan*.

A prendre en compte:

La conseillère ne peut pas toujours vous garantir l'inscription à l'*oulpan* que vous avez spécifiquement demandé, à la date où vous l'avez demandé.

En effet, l'inscription est liée au nombre de places disponibles et dépend des sessions d'ouverture de l'*oulpan*.

Attention:

Le droit à un *oulpan* gratuit s'étend aux 18 mois maximum qui suivent la date de l'alya.

Si vous êtes étudiant, l'inscription à un *oulpan* universitaire se fait par l'intermédiaire de l'Office des étudiants, *haminhal le studentim olim*, du ministère de l'Intégration.

Pour plus de renseignements concernant la liste et l'emplacement des *oulpanim* veuillez consulter notre brochure en français: «Guide des *oulpanim*».

Demande de carte d'identité permanente, *téoudat zéout*, auprès du ministère de l'Intérieur, *misrad a pnim*.

Lors de votre arrivée en Israël au bureau du ministère de l'Intégration de l'aéroport, vous avez été immatriculé et recensé dans le «registre des populations» du pays. Il vous a été remis un certificat d'identité provisoire comportant votre n° d'immatriculation, provenant du ministère de l'Intérieur, *misrad a pnim*.

Vous devez maintenant vous rendre au ministère de l'Intérieur afin de déposer une demande de **carte d'identité définitive, *téoudat zéout***.



Avant de vous y rendre, veuillez vous munir des documents suivants:

- Carte d'immigrant, *téoudat olé*
- Imprimé d'identité provisoire, qui vous a été remis à l'aéroport
- Certificat de judéïté ou certificat de mariage, *kétouba* (la vôtre si vous êtes marié, ou celle de vos parents si vous êtes célibataire)
- Acte de divorce religieux, s'il y a lieu
- Passeports de tous les membres de la famille
- 2 photos d'identité
- De l'argent liquide pour frais de dossier

La poste vous avertira de l'arrivée de votre carte d'identité, elle sera à retirer au bureau de poste le plus proche de votre domicile dans un délai de 15 jours à 3 semaines qui suit la demande.

Elle arrivera avec accusé de réception et vous serez le seul à pouvoir la retirer.

Se renseigner par téléphone au bureau du ministère de l'Intérieur de votre ville pour de plus amples détails (notamment sur la somme à payer).

Sachez que le citoyen israélien est tenu de porter en permanence sur lui sa carte d'identité.

Demande d'aide au loyer

L'aide au loyer est comprise dans le *sal klita* pour la première année d'intégration.

Vous ne recevrez l'aide au logement proprement dite qu'à partir du 13ème mois qui suit l'alya.



Perception des allocations familiales

Si vous avez un enfant (ou plus), les allocations familiales vous seront versées en début de mois directement sur votre compte par l'Assurance Nationale, *bitouah léoumi*.

L'allocation est attribuée pour chaque enfant de moins de 18 ans.

Allocation attribuée à l'enfant invalide, *guimla lé-yéled nékhé*

Si vous avez un enfant handicapé, avec l'aide de votre conseillère en intégration, vous vérifierez auprès de l'Assurance nationale, *Bitouah Léoumi*, s'il a droit à une allocation mensuelle. Cette allocation est fonction du pourcentage d'invalidité fixé par l'Assurance nationale. La somme attribuée peut varier entre 30% et 120% de l'allocation invalidité maximale suivant le degré d'invalidité de l'enfant.

Inscription au centre de médecine familiale pour les femmes enceintes et les enfants de moins de 4 ans, *tahanat a briout la em vé la yéled*.

Si vous attendez un heureux évènement ou/et si vous êtes parent d'un ou plusieurs enfants de moins de 4 ans, vous êtes tenue de vous inscrire au centre de médecine familiale le plus proche de votre domicile.

La conseillère en intégration vous aidera à trouver le centre le plus proche de votre domicile.

Avant de vous y rendre, n'oubliez pas d'emporter les documents suivants :

- carte d'identité (ou carte d'identité provisoire)
- certificats de naissance de(s) l'enfant(s)
- carnet(s) de santé de(s) enfant(s) où figurent les dates des vaccins effectués



- si vous avez commencé votre grossesse en France, munissez-vous des échographies en votre possession, ou tout autre acte médical (analyses...) effectué avant votre arrivée en Israël.

Inscription des enfants (à la crèche, au jardin d'enfants, à l'école primaire ou secondaire)

L'inscription se fait généralement au bureau du département de l'éducation de la mairie de votre ville.

N'oubliez pas de vous munir des documents suivants :

- la carte d'immigrant, *téoudat olé*, mentionnant votre adresse actuelle
- le contrat de location de votre appartement, ou le contrat d'achat
- la carte d'identité (provisoire ou définitive) des 2 parents
- le certificat de naissance de chacun des enfants que vous désirez inscrire
- la traduction du dernier carnet de notes de l'enfant (ou des enfants)

D'autres documents peuvent vous être exigés. Afin de vérifier que vous êtes bien en possession des documents demandés, téléphonez avant votre visite au bureau du département de l'éducation de votre mairie.

Composez le 106 qui est le numéro de la mairie.

Si vous avez des enfants âgés de 3 mois à 2 ans, vous pouvez les inscrire dans une des crèches proches de votre domicile et convenant à vos idées en matière de pratique religieuse (ou non).

Citons celles des associations Naamat (laïc) de la Wizo (traditionnaliste) ou de Emouna (religieux).

Rappelons que le choix de l'école et donc du courant religieux dont elle dépend, vous incombe.

Notez que si vous inscrivez votre enfant dans une école gouvernementale laïque ou religieuse, *mamlakhti* ou *mamlakhti*



dati, votre enfant sera inscrit dans le quartier où vous résidez. Pour plus de renseignements sur le système scolaire en Israël nous vous conseillons de lire attentivement la brochure «L'éducation» publiée par nos services, au département des publications du ministère de l'Intégration (cf liste de nos publications à la fin de cette brochure).

Demande de bourse d'études pour les familles monoparentales

Le parent unique recevant les allocations familiales du *Bitouah Léoumi* peut faire une demande de bourse d'études, *maanak limoudim* du *Bitouah Léoumi* pour son ou ses enfants âgés de 6 à 14 ans. Cette bourse est destinée à faire face aux dépenses occasionnées par les frais de scolarité.

Pour plus de détails sur la bourse d'études, adressez-vous au bureau de l'Assurance Nationale, *Bitouah Léoumi* de votre ville.



L'Office des étudiants, *haminhal lé studentim olim*

Si vous êtes étudiant et désirez commencer (ou poursuivre) des études supérieures vous devrez contacter l'Office des étudiants. Cet organisme dépend à la fois du ministère de l'Intégration et du département de l'Agence juive.

Il est responsable de la prise en charge des étudiants nouveaux immigrants pour le financement des études (jusqu'à 3 ans), assure un service de conseil et d'orientation sur les possibilités d'études en Israël, finance des cours de soutien, organise des activités sociales et culturelles, offre une assistance psychologique et peut octroyer des prêts pour étudiants en difficulté.

Afin de bénéficier de tous ces services, il faut répondre aux critères d'admission de l'Office.

Les Associations de nouveaux immigrants

L'UNIFAN

L'Union Nationale des Olim de France et d'Afrique du Nord est une association qui regroupe les nouveaux immigrants francophones vivant en Israël. Cet organisme dispense aux *olim* conseils et aide à l'intégration. Travaillant de conjoint avec les mairies de toutes les villes où elle possède une antenne, cette association peut vous aider dans plus d'un domaine (emploi, logement, prêts, aide aux étudiants vivant seuls dans le pays, etc...)

Voir adresses utiles

AMI

Alya et meilleure intégration

Aide aux nouveaux immigrants avant et après l'alya

En France: 0172296441



En Israël

25 rue Keren Hayessod

94188 Jérusalem

Tel: 02-623 57 88

Fax: 02-623 50 94

Email: info@ami.israel.org

Association:

Terre d'Israël: la voix de la communauté francophone en Israël

www.Terredisrael.com

Fondation LEAVI: aide les francophones dans leur démarche d'alya et d'emploi

Keren Leavi

26a, rue Emek Refaïm

BP 8785

Jérusalem 91086

Tel: 02-256 60 489

www.leavi.com/sitefr/contact/israel/



N'oubliez pas de...

Durant ces deux premiers mois de votre intégration, vous avez effectué la majorité des démarches administratives, mais il vous en reste encore quelques unes :

- Points de dégrèvements pour les impôts:

Après avoir terminé votre *oulpan*, si vous avez trouvé un emploi, n'oubliez pas de vous rendre **au bureau des impôts, *mass akhnassa***, afin que l'on tienne compte des points de dégrèvements auxquels vous avez droit en tant que nouvel immigrant.

Pour plus de détails consulter notre brochure «l'emploi»

- Réduction importante de la taxe locative durant la première année:

Rendez-vous au bureau de la mairie, *yria*, de votre ville afin de recevoir la réduction à laquelle vous avez droit dans la première année de votre alya concernant la taxe locative, *arnona*.

- Changement de permis de conduire:

Vous ne pourrez circuler avec le **permis de conduire** de votre pays d'origine que pendant les **12 premiers mois de votre alya**. Vous avez trois ans pour procéder au changement de votre ancien permis de conduire contre un permis de conduire israélien en vous adressant au bureau des permis de conduire, *misrad a richouye*, du ministère des transports.

Vous serez soumis à un petit examen de conduite.

Pour plus de détails consulter les brochures gratuites «le Guide de l'alya» et «Les transports», éditées par notre département des publications du ministère de l'Intégration.

Cf liste des publications en Français à la fin de cette brochure.



- **Sortie du territoire:**

Pour toute sortie d'Israël vous devrez vous rendre au ministère de l'intérieur afin de demander un «passeport temporaire» appelé *téoudat maavar*, en effet, vous n'obtiendrez un passeport israélien qu'au bout d'un an de séjour dans le pays et après en avoir fait la demande auprès des bureaux du ministère de l'Intérieur.

- **Armée (pour les personnes concernées):**

Rendez-vous au bureau de recrutement de votre ville dans les 6 mois qui suivent votre arrivée dans le pays. Votre âge, votre profil ainsi que votre situation de famille seront pris en compte. (les jeunes filles montées en Israël après l'âge de 20 ans et les femmes mariées sont dispensées de service). Si vous avez l'âge et le profil requis, sachez que vous ne serez pas incorporé durant la première année de votre alya.

- **En cas de problème grave:**

Si vous avez de graves problèmes financiers ou des problèmes de santé, parlez-en avec votre conseillère personnelle en intégration qui vous mettra en contact avec une assistante sociale de la mairie de votre ville.

Changement dans votre situation familiale:

Vous vous êtes marié après votre alya, vous avez eu un enfant en Israël...

Veillez en avvertir votre conseillère personnelle en intégration.

En espérant que cette brochure vous soit venue en aide durant les premiers pas de votre intégration, recevez tous nos vœux de pleine réussite en Israël !



Numéros d'urgence

Police:	100
Maguen David Adom:	101
Pompiers:	102
Santé mentale, n° de secours:	1201
Violence familiale:	1-800-220 000
Viol et agression sexuelle:	1202
Numéro régional:	106

Ministère de l'Intégration

Centre d'informations téléphoniques fonctionnant 24h sur 24
(hormis chabbat et fêtes): 03-973333

Site internet: www.moia.gov.il

Adresse électronique: info@moia.gov.il

Siège du Ministère

Hakyria (Cité Ben-Gourion)

2 rue Kaplan

Bâtiment 2, Jérusalem 91950 02-675 26 11

P.O.B. 13061, Jérusalem 91130

Dépt. Publications (section française)

B.P. 13061 Jérusalem 91130 02-621 45 68

15 rue Hillel, Tél-Fax: 02-624 15 85

Jérusalem 94581

Emploi 02-675 27 80 675 26 40

Logement 02-675 26 20 675 26 83



Adresse	Téléphone/Fax
Office des Etudiants	
15 rue Hillel, Jérusalem	02-621 45 85 621 45 76
Affaires sociales	02-675 27 44 / 624
Département des Oulpanim	02-675 26 33 /760
Constitution d'entreprises (iazamot)	02-675 27 91 675 26 25

Centre d'intégration des scientifiques:

Domaine de la Technologie
et des Sciences exactes
nunub@moia.gov.il

02-675 26 05/27 06
02-675 26 03

Domaine des Sciences Sociales
et S. Humaines
omrii@moia.gov.il

02-675 26 07

Domaine des Sciences de la vie
et de la Médecine
elab@moia.gov.il

02-675 27 67/8

Citoyens de retour

02-621 46 60

Réclamations

02-675 27 65 /0347
Fax: 02-675 27 41

Les différentes divisions du Ministère

Jérusalem

Bureau central

15 rue Hillel,
Jérusalem 94581

02-621 45 55
Fax: 02-621 46 27



Adresse	Téléphone/Fax
Office des étudiants:	02-621 45 39/4542/4559 Fax: 02-621 46 01
Bureaux régionaux:	
District de Jérusalem et du Sud	
15 rue Hillel Jérusalem	02-621 45 55
1 rue Ha-Avoda Ashkelon	08-679 07 77/07 70
10 rue Acheva Beit-Shemesh	02-998 90 55 Fax: 02-993 91 16
Kyriat Arba	02-996 95 35 Fax: 02-996 42 77
5 sdérot Lakhich Kyriat Gat	08-687 86 66 Fax: 08-687 86 60
rue Jabotinsky, 2ème étage Kyriat Malakhi	08-858 16 88
Caravan city, à côté de la police Modiin	08-972 61 98 Fax: 08-920 80 19
Région de la plaine (achefela):	
91 rue Herzl Ramlé	08-978 90 55 Fax: 08-920 80 19
District de Tel-Aviv et du Centre	
Bureau central	
6 rue Malkat Esther, Tel-Aviv 64398	03-520 9117 03-520 9118 Fax: 03-520 91 53



Office des étudiants: 03-520 91 55
Fax: 03-5209178

Bureaux locaux
6 rue Malkat Esther 03-520 91 11
Tel-Aviv Fax 03-520 91 13

Bld. Begin, Centre Tsimer 08-854 60 00
Kyriat Memshala Fax:08-866 80 30
Ashdod

36 rue Eilat 03-502 31 11
Holon Fax: 03-505 69 97

3 rue Israel Galil 03-942 70 00
Rishon lé-Tsion Fax: 03-952 58 93

Sharon, 23 rue ha Ta'ach 09-763 28 00
Kfar Saba Fax: 09-766 35 15

12 rue Binyamin 08-937 80 00
Rehovot Fax: 08-939 02 56

26 rue a Histadrout 03-912 30 00
Petah Tikva Fax: 08-931 26 06

3 rue Bareket 09-889 03 00
Natanya Fax: 09-862 94 35

District de Haïfa et du Nord:

Bureau central
15 Bld. Palyam, Bat. aleph 04-863 11 11
Haïfa 33095 Fax 04-863 11 10

Office des étudiants: 04-8631140, Fax: 04-8631161



Adresse	Téléphone/Fax
Bureaux locaux	
bat. Beth 15 aleph Palyam Haifa	04-863 23 23 Fax: 04- 863 23 36
7 rue HaMeyassdim Kyriat Bialik	04- 880 74 00 Fax: 04-874 29 57
Bat Big, zone industrielle Carmiel	04-908 63 00 Fax: 04-958 08 75
52 rue Hamlakha, Lev Hassakim Nazareth	04-602 53 00 Fax: 04-656 40 19
13 rue Hillel Yaffe Hadera	04-610 84 00 Fax: 610 84 17
47 rue HaShomer, mercaz klita Tiberiade	04-672 03 99 Fax 04-671 70 61
45 rue HaNitsanim Migdal Haémek	Tel/Fax 04-654 03 31
9 derekh aatsmaout Nahariya	04-995 04 00 Fax: 04-995 04 04
28 rue Yehosha Afoula	04-609 83 00 Fax: 04-609 83 05
PlaceTساهل Binian Tsahour Kyriat Shmona	04-681 84 00 Fax :04-681 84 05
canyon share a ir, 2ème étage Safed	04-692.02.18 Fax: 04-582 05 71
302 rue Maale HaBanim Maalot	04-907 83 11 Fax: 04-907 83 12



Adresse	Téléphone/Fax
Division de Beersheva et du Neguev	
Bureau central	
31 rue Zalman Shazar	08-626 12 16
Beit Oshira	
Office des Etudiants	08-626 12 31/228/230
	Fax: 08-626 12 19/21
Bureaux locaux	
31 rue Zalman Shazar	08-626 12 22
Beershéva	Fax: 08-628 05 29
11 rue Rabbi Akiva	08-993 86 66
Netivot	Fax: 08-993 86 60
Bld.HaTamarim, kyriat a misradim	08-634 16 21
Eilat	Fax: 08-637 23 67
34 rue Yehouda	08-659 24 44
Arad	Fax: 659 24 40
8 rue hatsala	08-656 38 81
Dimona	Fax: 656 38 80
364/7 rue Howard	Tel/Fax: 08-689 70 33
Sdérot	
29 rue Golomb	Tel/Fax: 08-996.12.84
Ofakim	
Matnass Tsvi Borstein	08-658 03 96
Yerouham	Téléphoner au bureau de Dimona
4 rue Nahal Tsihor Bat. Moetsset apoalim	08-659 54 97
Mitspé Ramon	



Informations sur l'arrivée des olim:**Aéroport Ben Gourion**

Bureau du ministère de l'Intégration

03-997 41 11

En Israël les numéros sont souvent modifiés. Téléphonnez au 144 pour obtenir le nouveau numéro.

Agence juive en Israël**Département de l'Alya**

Direction : 48 rue King George, Jérusalem

02-620 22 22

Division de l'Alya

42 rue King George, Hotel Batcheva

02-620 23 47

Réclamations et plaintes du public:

48 rue King George

02-620 23 47

Site internet: www.jafi.org.il**Centre de renseignements de l'Agence juive**

1 rue Shavei Tsion

08-856 58 73/4/5

Ashdod

11 rue a Palmach, mercaz klita altechoule

08-623 16 10

Beersheva

08-662 88 62

131 rue HaMeguinim, mercaz klita aba ushi

04-851 03 51

Haifa

04-851 04 01

34 rue Ben Yehouda

02-620 24 17

Jérusalem

33 rue HaMelekh George, Ramat Aviv

03-620 87 34

Tel-Aviv

03-629 06 83



Mouvement de l'alya

Tnout Alya, 7 rue Shmouël Hanaguid

B.P. 92, Jérusalem 91000

02-620 44 46

Jérusalem 94592

Département de l'Information et des publications

42 rue King George, hotel Batcheva

02-620 23 87

Jérusalem

Takam-Union des Kibboutsim

13 rue Léonard de Vinci

03-692 52 60

Tel-Aviv 61400

Première maison dans le pays «Bait Richon Bamoledet»

dans les kibboutsim

25 rue a neviim

03-528 00 39

Tel-Aviv

Fax: 03-525 99 53

Ministère des Transports

Centre national de renseignements téléphoniques

avec répondeur

03-502 40 00

Bureaux des permis de conduire:

1 rue atenoufa, bat. Carasso

Zone industrielle talpiot

02-568 22 22

Jérusalem

Tel a guiborim, 1 rue alohamim

03-502 76 66

Holon

Baie de Haïfa, 2 rue Edison

04-881 88 88

Haïfa

Beit Noam, 33 sdérot Chazar

08-640 61 11

Beerchéva

Pour plus de renseignements sur le bureau des permis de conduire proche de votre domicile, téléphonez au central de la mairie 106



Compagnie Idoud Sarl

6 simtat Beit Hachoéva

Tel-Aviv, 65814

Tel 03-564 75 30/47

Bitouah Léoumi, Assurance nationale

Centre national de renseignements téléphoniques:

08-9369696, 08-6509999, Fax: 08-6509987

4 rue Ben Shétah

Jérusalem 95348

02-675 55 55

17 rue Yitsack Sadé (coin rue mesguer)

Tel-Aviv

03-625 00 00

8 rue Palyam

Haïfa

04-854 41 11

6 Kyriat Wolfson

Beershéva 84896

Renseignements téléphoniques

08-629 53 11

08-936 96 96

Le Bitouah Léoumi a des bureaux dans la plupart des localités du pays.

Site Internet: www.btl.gov.il

L'Office pour l'emploi*Lishka ha-taassouka*

Jérusalem

02-624 53 34/5

Bat de la gare centrale des autobus *Binian chel a tahana mercazit*

224 rue Yaffo

02-501 31 11

125 derekh Menahem Begin

03-763 41 11

Tel-Aviv

17 rue Tsalal, Kyriat Eliezer

Haïfa

04-813 61 11



Adresse	Téléphone/Fax
4 rue Atikva, Kyriat memchala Beerchéva	08-626 41 64

e-mail : pniot@molsa.gov.il

Centres d'orientation pour nouveaux immigrants, *merkazei hakhvana la olim*

116 Derekh menahem Begin Tel-Aviv	03-561 45 46 Fax: 03-56148 68
--------------------------------------	----------------------------------

25 rue hamoussakhim Haïfa	04-872 38 02 Fax: 04-872 38 01
------------------------------	-----------------------------------

5 rue Hamem guimel Jérusalem	02-537 11 86
---------------------------------	--------------

7 rue yehochoua a Tsoref Beershéva	08-627 20 19 Fax: 08-627 20 11
---------------------------------------	-----------------------------------

3 rue Netiv a avot Kfar Saba	09-748 23 24 Fax: 09-748 23 26
---------------------------------	-----------------------------------

9 rue harichonim Ashdod	08-852 40 15 Fax: 08-852 40 68
----------------------------	-----------------------------------

Ministère de l'Intérieur, *Misrad Ha-pnim*

Centre national de renseignements téléphoniques: Binian Generali 1 rue Shlomtsion Hamalka Jérusalem	1 222 34 50 02-629 00 02 22/31
---	-----------------------------------

Migdal Shalom, 9 rue Ahad Ha'am Tel-Aviv	03-519 33 33
---	--------------



Adresse	Téléphone/Fax
Kyriat Hamemchala 15 rue Palyam Haïfa	04-863 33 20
Kyriat Hamemchala 4 rue atikva Beershéva	08-626 38 40

E-mail : pniot@moin.gov.il

Pour plus de détails sur l'adresse du bureau de votre ville, téléphonez aux renseignements municipaux en composant le 106.

Bureaux des Douanes, mekhès

Bureau central 66 rue Kanfei Nesharin Jérusalem	02-654 51 11
125 derekh Menakhem Begin Tel-Aviv - Yafo	03-763 33 33
Aéroport Ben Gourion Beit Hamekhess Lod	03-975 11 11
3 Shaar Hanamal Haïfa	04-835 48 11
Beit Oshira, 1 rue Shazar Beershéva	08-629 35 55

Site Internet: www.mof.gov.il/custom

Pour plus de détails sur l'adresse du bureau de votre ville, téléphonez aux renseignements municipaux en composant le 106.



Ministère de l'Education, Misrad Hahinoukh

Centre national de renseignements
téléphoniques:

1 800 250 025

Bureau central

2 rue Dvora Hanevia, 95104

02-560 22 22

Jérusalem

Ligne verte pour les olim (gratuite)**1-800 222 002**

2 rue a chelocham yad Eliaou

03-689 66 66

Tel-Aviv

kyriat a memchala, 15 rue playam

04-863 26 66

Haïfa

15 Derekh Hanessiim

08-626 33 33

Beershéva

Site Internet: www.education.gov.ilE-mail: info@education.gov.il**Cnef: Centre national des étudiants francophones d'Israël**

Tel:02-6222625

cnef@cnef.org.il**Bureaux de recrutement de l'armée, lishkot haguiouss**

103 rue Rachi

02-500 70 00

Jérusalem

Tel Hashomer

03-738 88 88

Tel-Aviv

18 rue Omar Elkayam

04-860 07 00

Haïfa



Adresse	Téléphone/Fax
22 rue Yad Vashem Beersheva	08-629 88 88
rue Natsrat Tibériade	04-672 98 88
Tel Hashomer Bakoum	03-738 88 88

Il y a des bureaux de recrutement dans d'autres villes
 Site Internet : www.aka.idf.il

Commissaire aux plaintes, bureau du contrôleur de l'Etat
Netsivout tlounot ha-tsibour, misrad mevaker a medina

12 rue Beit ha-dfous Jérusalem	02-666 50 00 Fax: 02-685 15 12
12 rue Omar Elkaiam Haifa	04-860 44 44 Fax: 04-660 44 46

Association israélienne des consommateurs
(indépendante) *Hamoietsa a israelite le tsahanoute*

BP 20413, Tel-Aviv
moatza@consumers.org.il

Associations

Union olim de France et d'A.f.n

Bureau national de l'Unifan et bureau de Jérusalem

Mercaz Admon

5 rue Hamoussahim, Talpiot
 93420 Jérusalem

02-679 93 34
 Fax: 02-679 93 35

Bureaux locaux

76 rue Ibn Gvirol
 Tel-Aviv 61662

03-609 42 30

11 Kikar Haatsmaout
 Natanya 42271

09-862 56 94



Adresse	Téléphone/Fax
Beit Haolé, 2 rue Histadrout Beershéva 84213	07-627 84 59
20 rue Lev Pérets, Bureau 341 Haïfa 33041	04-864 25 13
rue Sinaï Ashdod 7727725	08-856.35.81

L'Unifan compte aussi une antenne à Nazareth-Illith et à Ashkelon.

Association AMI

Bureaux en France

tel: 01 72 29 64 41

Il est à noter que cette association organise à Paris des cours d'oulpan

Bureaux en Israël

25 rue keren a Yessod

02- 623 57 88

Jérusalem 94188

Email: info@ami-israel.org

L' Association des volontaires francophones d'Israël (Natanya) HAMITSIM

Site internet: terredisrael.com

Site très intéressant et très diversifié, donnant des informations très utiles aux nouveaux immigrants.

Fondation LEAVI

25 rue Hemek Refaïm

Jérusalem 91086

BP 8785 02-566 04 89

Site: www.leavi.com



Association Démocratique des français de l'étranger –ADFI-

Afin de connaître vos droits en tant que français résidant à l'étranger

2/11 rue hey beyar

Tel: 972 3 6955780

62093 Tel-Aviv

Email: contact@adfi.org

Site internet: www.adfi.org

Association «Médif»

Médecins et dentistes israéliens francophones

B.P. 10652, Jérusalem 91103

Tél. et Fax: 02-671 87 49

Internet: www.meditnet.org.il

Commissaire aux plaintes, Bureau du Contrôleur de l'Etat
Netsivout tlounot ha-tsibour, Misrad Mevaker Hamedina

234 rue Yaffo

02-666 52 21

Jérusalem

Hakyria, 13 rue Arnaya

03-693 98 88

Tel-Aviv

12 rue Omar Elkayam

04-866 76 14

Haïfa

Ministère du Travail du Commerce et de l'Industrie

30 rue Agron

02-622 02 20

Jérusalem

Site internet: www.moit.gov.il

Dpt. de défense des Consommateurs

02-622 01 83

Association israélienne des consommateurs
(indépendante) *Hamoatsa haisraelit létsakhanout*

76 rue Maza

03-560 46 71/2

Tel-Aviv



Adresse	Téléphone/Fax
82 sdérot Haatsmaout Haïfa	04-863 10 85
Défense du consommateur <i>Ha-réshout létsarkhanout chel Ha-histadrout</i>	
93 rue Arlosorov, Byniane Ha-Histadrout Tel-Aviv 62098	03-692 18 34
45 rue HaHalouts Haïfa	04-862 59 88
7 Shavei Sion Ashdod	08-856 04 11

Il existe d'autres bureaux en Israël.

Premier foyer en Israël, *Bait Richon BaMolédet* (au kibboutz)

25 rue Haneviim Tel-Aviv	03-528 00 39 03-525 99 53
<i>Takam Tnouat Hakibboutsim</i> 1 rue Hayasmin Ramat Eifal	03-530 15 55

Inscription au Registre du commerce, *Racham Hahaverot*

97 rue Yafo, Binyan Klal Jérusalem	02-620 94 44
---------------------------------------	--------------

Ministère des Transports

97 rue Yafo, Binyan Klal Jérusalem	02-622 86 00
Centre de renseignements national	03-502 77 77



Service des permis, Misrad Harichouïe

Information générale 03-502 40 00

1 rue Hatnoufa Binyan Karaso 02-568 22 22

Zone industrielle de Talpiot

Jérusalem

97 rue Yafo Binyan Klal 02-622 82 90

Tel Guiborim, 1 rue Halohamim 03-502 76 66

Holon

en face de Ganei Hataaroukha 03-502 76 66

Tel-Aviv nord

Baie de Haïfa, Sdérot HaHistadrout 04-881 88 88

Haïfa

33 Sdérot Shazar, Beit Noam 08-620 6111

Beershéva

Liste non exhaustive : il y a des bureaux dans d'autres villes.



Publications en Français

Vous êtes intéressé par l'une (ou même plusieurs) de nos brochures, elle vous parviendra gratuitement si vous remplissez le bordereau au bas de cette page

Publications de base:

- Guide de l'olé
- Conditions générales de l'emploi
- L'éducation en Israël
- Les services médicaux en Israël
- L'immigrant et le service militaire
- Logement
- Bitouah Léoumi (Assurance Nationale)
- Guide des oulpanim
- Les retraités
- Prendre soin de sa santé
- Les transports
- Information à l'intention des handicapés
- Centres d'orientation professionnelle
- Panier d'intégration, «sal klita»
- Information à l'intention des élèves nouveaux immigrants
- Adresses et numéros de téléphones concernant la conversion
- A qui s'adresser?
- L'agenda du nouvel immigrant
- Inscription à la Caisse-maladie
- Carte d'Israël

Conditions d'emploi des:

- Juristes
- Médecins et dentistes
- Enseignants
- Infirmières
- Sportifs
- Scientifiques et chercheurs

Brochures pour étudiants

Les études supérieures en Israël (dépliant)

Adressez votre demande au:

Ministère de l'Intégration

Section française

15 rue Hillel, Jérusalem 94581

Téléfax: 02-6241585

המשרד לקליטת העלייה

אגף מידע ופרסום

רח' הילל 15, ירושלים 94581

Nom et prénom _____

Adresse _____

Code postal _____



QUESTIONNAIRE

Cinq minutes de votre temps!

Dans le but d'améliorer notre service, nous vous serions gré de bien vouloir répondre au questionnaire suivant.

1. Où avez vous reçu notre brochure?

A l'aéroport Au ministère de l'Intégration Autre (précisez)

2. Cette brochure vous a-t-elle fourni l'information nécessaire (note de 1 à 5)

1 2 3 4 5

3. Veuillez noter de 1 à 5 (5 étant la note la plus élevée) la qualité de la brochure :

Clarté du texte 1 2 3 4 5

Niveau d'explication suffisant 1 2 3 4 5

Conception graphique (design) 1 2 3 4 5

Utilisation pratique 1 2 3 4 5

Les informations de ce questionnaire resteront anonymes et serviront à des fins statistiques internes au ministère, merci de bien vouloir y répondre.

Profession _____ sexe M F Age _____

Pays d'origine _____ Date d'alya _____

Adresse _____ Date _____

Veuillez adresser ce questionnaire à l'adresse suivante :

Ministère de l'Intégration, Département des publications,
15 rue Hillel, Jérusalem 91130

Ne pas affranchir le port sera payé par le destinataire

91130 המשרד לקליטת העלייה אגף מידע ופרסום רח" הילל, ירושלים

